



## Héritage et vente d'un bien

Par **VAL**, le **25/07/2008** à **17:59**

mon père est décédé fin avril 2008, ma mère en 2000  
nous sommes 2 frères dont un demi du premier mariage de mon père  
tout se passait bien au début : nous avons commencé à vider la maison et par arrangement  
mon demi a pris presque tous les meubles ( merisier ) et beaucoup de choses  
je me suis occupé de tous les papiers comme j'étais l'ainé de mes parents et tout a été  
ensuite remis au notaire  
j'avais pris un rdv chez une agence pour lancer vente de la maison : mon demi nous a posé  
un lapin car maintenant il a décidé de bloquer la vente car une personne lui a raconté qu'au  
temps du vivant de mon père il a prêté de l'argent à un ami : il veut remonter en arrière dans  
les comptes sur plusieurs années car il veut réclamer si tel est le cas l'argent !!  
j'ai un acheteur pour la maison ( un particulier ) mais mon demi ne répond pas au téléphone  
ce qui me bloque : ce qui est frustrant car il n' a que la part de son père  
pendant ce temps nous devons continuer à entretenir l'extérieur de la maison car on ne le voit  
+ et il s'en fout  
que pouvons nous faire la situation est elle bloquée  
autre question mon père avait 20 000 euros de coté et comme nous devons payer la  
succession de notre mère ne pouvons pas nous prétendre à demander notre part au temps  
ou mon père et ma mère était vivant car il avait déjà environ 11 000 euros de coté

Par **Visiteur**, le **27/07/2008** à **19:53**

Bonsoir,  
Dans un cas comme celui ci, il est souhaitable que le notaire fasse rappatrier les fonds en son  
étude et procède aux règlements.

Pour la maison, vous pouvez lancer une procédure de licitation amiable et à défaut judiciaire.

Bien cordialement